



erreur calcul cotisation urssaf

Par **tretout**, le **01/11/2011** à **23:23**

Bonjour, je suis infirmier libéral, je cotise donc à l'urssaf.

Je règle mes cotisations toujours en temps et en heure.

L'urssaf me rembourse le 4 mars 2010 la somme de 853 euros car ils estiment que j'ai trop cotisé.

Je reçois il y a 15 jours une régularisation de 4491 euros, je leur demande alors de refaire le point sur mes cotisations car ça me paraît excessif. Ils me répondent que je leur dois bien cette somme et me demande en plus de leur reverser la somme de 853 euros car remboursée à tort en mars 2010 !!! ont-ils le droit de me demander de nouveau cette somme qu'ils m'ont remboursé il y a 20 mois ?

Leur gestion me paraît un peu légère.

Je vous remercie